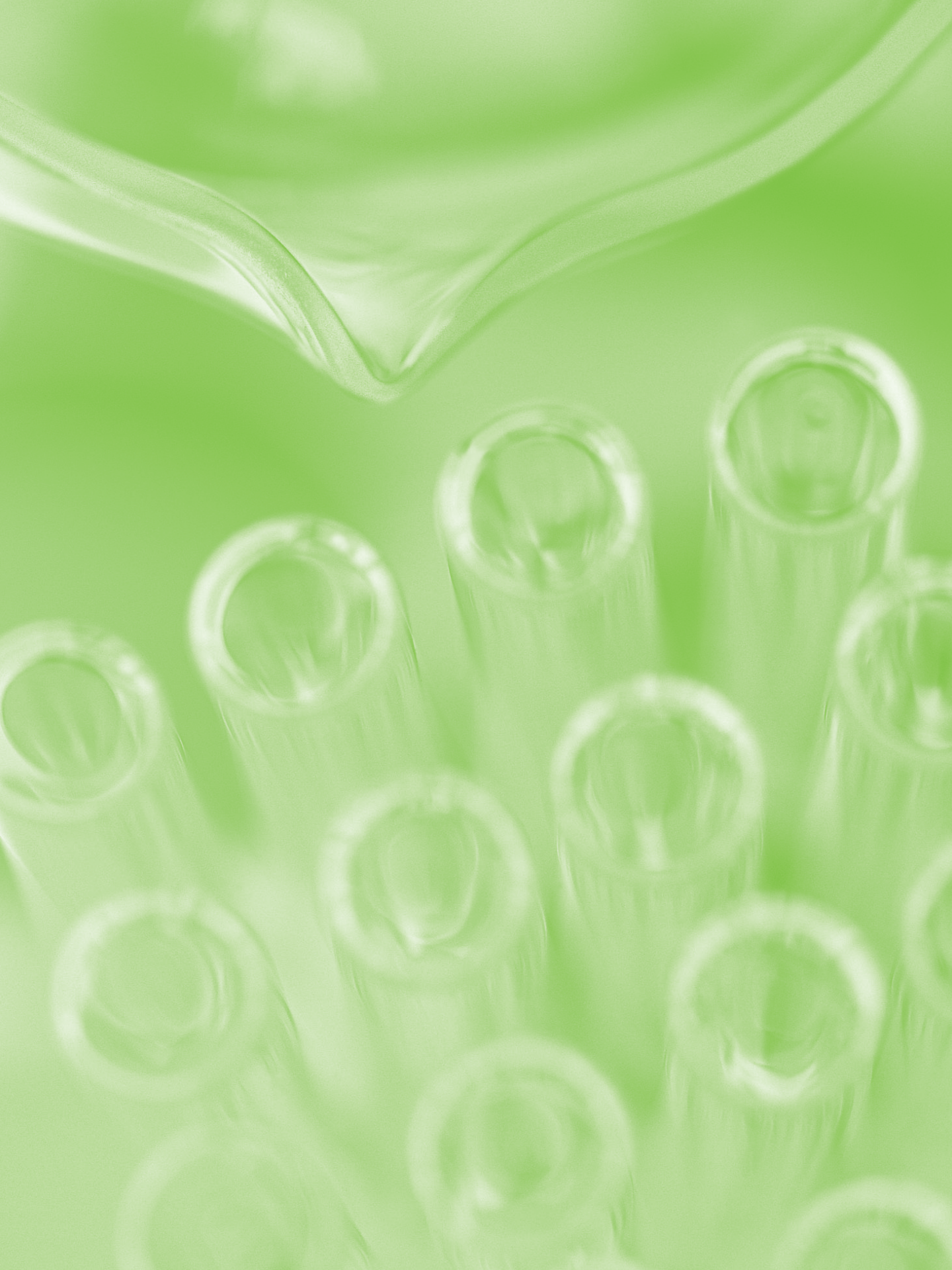




Ordre des technologistes  
de laboratoire médical  
de l'Ontario

# RAPPORT ANNUEL 2011



## Politique avec méga finalité (Énoncé de mission)

L'Ordre des technologistes de laboratoire médical de l'Ontario (OTLMO) existe pour protéger le droit du public à obtenir des services de laboratoire médical sécuritaire et de haute qualité par l'autoréglementation et le leadership de la profession de technologie de laboratoire médical.

### Première politique de finalité de haut niveau – Intérêt du public

Le public a accès aux pratiques et aux processus réglementaires de l'OTLMO qui sont transparents, objectifs, impartiaux et justes.

### Deuxième politique de finalité de haut niveau – Professionnels éthiques et compétents

Les technologistes de laboratoire médical (TLM), dans leurs diverses fonctions, doivent faire preuve d'éthique et de compétence dans leur pratique.

### Troisième politique de finalité de haut niveau – Collaboration du système de santé

Les technologistes de laboratoire médical collaborent afin de permettre la prestation de soins de santé par les bons professionnels, au bon moment et au bon endroit.

### Quatrième politique de finalité de haut niveau – Gestion du savoir et élaboration de politiques

L'OTLMO utilise l'information, le savoir collectif et l'expertise afin d'informer les membres et les intervenants et d'influencer les politiques et la planification en matière de soins de santé.

## Membres du Conseil de l'OTLMO de 2011

<b>Anna Robinson</b> , présidente	membre de la profession
<b>Denise Evanovitch</b> , vice-présidente	membre de la profession
<b>Cindy Paskey</b> , vice-présidente	membre du public
<b>Ayo Adediji</b>	membre du public
<b>Mohini Basran</b>	membre du public
<b>Mansura Begum</b>	membre du public
<b>Paula Curti</b>	membre de la profession
<b>Susie Davies</b>	membre de la profession
<b>Samantha Kimball</b>	membre de la profession
<b>Bill Kocmarek</b>	membre de la profession
<b>Eva Lloyd</b>	membre du public
<b>Jan Maxwell</b>	membre de la profession
<b>Kelly Ann McPherson</b>	membre de la profession
<b>Joseph Merhi</b>	membre du public
<b>Meerna Nsouli</b>	membre de la profession
<b>Jim O'Leary</b>	membre de la profession
<b>Karen Persad</b>	membre de la profession
<b>Mary Rozmanc</b>	membre de la profession
<b>Robert Warren</b>	membre du public

# Nominations aux comités de l'OTLMO pour 2011

## Bureau

Anna Robinson, présidente	Prof.
Denise Evanovitch, v.-p.	Prof.
Cindy Paskey, v.-p.	Public
Mary Rozmanc	Prof.
Joseph Merhi	Public

## Comité des relations avec les patients

Karen Persad (présidente)	Prof.
Susie Davies	Prof.
Joseph Merhi	Public
Mohini Basran	Public
Elizabeth Mercuri	MCNC

## Comité d'inscription

Jim O'Leary (président)	Prof.
Susie Davies	Prof.
Denise Evanovitch	Prof.
Eva Lloyd	Public
Joseph Merhi	Public
Robert Warren	Public
Masi Basiri	MCNC
Maimin Xu	MCNC
Shauna Dowsley	MCNC

## Comité d'assurance de la qualité

Jan Maxwell (président)	Prof.
Karen Persad	Prof.
Mansura Begum	Public
Geeta Seocharan	MCNC
George Broukhanski	MCNC
Christine McKay	MCNC

## Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports

Kelly McPherson (présidente)	Prof.
Samantha Kimball	Prof.
Mohini Basran	Public
Robert Warren	Public
John Tarbush	MCNC
Darlene Collett	MCNC
Debra Browning	MCNC
Tony Wong	MCNC
Viola Freeman	MCNC

## Comité d'aptitude professionnelle

Bill Kocmarek (présidente)	Prof.
Meerna Nsouli	Prof.
Ayo Adediji	Public
Helen Meaney	MCNC
Rosanne Janicki	MCNC

## Comité de discipline

Jim O'Leary (présidente)	Prof.
Ayo Adediji	Public
Mansura Begum	Public
Eva Lloyd	Public
Sandra Dimou	MCNC
Rhonda Borchardt	MCNC
Crystal Chow	MCNC
Shaker Farhat	MCNC
Paula Curti	MCNC*
David Hancock	MCNC

## Légende

Prof. = membre de la profession

Public = membre du public

MCNC = Membre du Comité non membre du Conseil

\* = a commencé en 2011 comme MCNC

s'est joint au conseil au printemps 2011



## Message de la présidente

**Le bon ordre est la base de toutes les choses.**

– Edmund Burke

Quand je songe à 2011, je constate que l'Ordre des technologistes de laboratoire médical de l'Ontario (OTLMO) a été très occupé. Nous avons beaucoup travaillé pour garantir le succès futur de l'OTLMO, de ses membres et de la profession.

Le Conseil et le personnel de l'Ordre ont fait avancer considérablement les initiatives et les projets suivants :

- réglementation des adjoints et des techniciens de laboratoire médical, y compris définition de leur champ d'exercice;
- habilitation de l'amélioration du professionnalisme;
- lancement du processus d'examen de la pratique et amélioration du processus de vérification du portfolio professionnel;
- appui envers la collaboration interprofessionnelle;
- amélioration des services en ligne offerts aux membres;
- renforcement de nos relations avec les intervenants;
- conception du prochain plan stratégique jusqu'en 2015.

L'examen stratégique consciencieux et la mise en œuvre de toutes ces activités forment la base de l'excellence et du leadership continus de l'autoréglementation de la profession de la technologie de laboratoire médical, et nous pouvons en être fiers.

En collaborant et en misant sur cette base, l'OTLMO et ses membres peuvent exercer une influence sur les politiques en matière de soins de santé, améliorer les soins et les traitements offerts aux patients et rehausser les normes d'exercice qui assurent la protection du public.

Je vous encourage à lire les détails de ces travaux dans les pages qui suivent.

L'année qui vient de s'écouler marque la dernière année de mon mandat à la présidence. J'ai été enchantée de participer à l'autoréglementation de ma profession à l'échelon du Conseil. Je suis impatiente de voir la concrétisation du fruit de notre labeur dans l'avenir, ce qui permettra de garantir les soins de santé les plus sécuritaires pour les Ontariens et Ontariennes.

**Anna Robinson, TLM**

Présidente



## Message de la registraire et directrice générale

**L'optimisme est essentiel à la réalisation et il est aussi le fondement du courage et du véritable progrès.**

– Lloyd Alexander

Au cours de cette dernière année, nous avons terminé le travail établi dans le cadre stratégique de 2009-2011 de l'OTLMO (document d'orientation de la stratégie à long terme). En repensant au succès des projets entrepris en 2011, je ressens de l'optimisme envers la poursuite de la protection du public grâce à l'excellence de l'autoréglementation et du leadership de la profession de la technologie de laboratoire médical.

L'excellence de cette dernière année du cadre stratégique permet à l'OTLMO et à la profession de s'assurer que le public a continuellement accès à des pratiques et à des processus réglementaires transparents, objectifs, impartiaux et équitables.

L'engagement auprès des membres, des intervenants et du public a fait progresser les efforts de l'Ordre à appuyer la pratique avancée et la collaboration interprofessionnelle des TLM, à habilité l'amélioration du professionnalisme et a assuré la réglementation des adjoints et des technologistes de laboratoire médical, et ce, dans l'intérêt d'améliorer les soins offerts aux patients.

En 2011, l'OTLMO a terminé de nombreux projets qui se concentraient à appuyer la pratique déontologique et compétente des TLM dans leurs diverses capacités en améliorant les processus d'inscription et d'assurance de la qualité.

L'organisation a élargi ses communications, le partage du savoir et ses pratiques de consultation afin d'appuyer la transposition de l'engagement de la profession vers des soins avancés au patient. En travaillant avec les autres ordres de réglementation du domaine de la santé et en partageant l'expertise en la matière avec d'autres intervenants, nous contribuons à la prestation des meilleurs soins possible par le système de soins de santé de l'Ontario.

Je suis enchantée des progrès réalisés cette année vers l'atteinte de notre vision. Nous avons relevé de nombreux défis, ce qui nous a permis de renforcer notre profession et d'assurer le succès futur de l'autoréglementation.

**Kathy Wilkie, BHA, TLM**  
Registraire et directrice générale

## Les réalisations de l'OTLMO

L'OTLMO estime prioritaire de s'assurer que les habitants de l'Ontario reçoivent des soins de santé et des résultats d'analyse de haute qualité. En tant que professionnels autoréglementés, les TLM sont tenus pour responsables en vertu de la loi, des normes de pratique et du code de déontologie.

Les projets et les initiatives de l'OTLMO mènent l'autoréglementation des TLM dans l'intérêt de la sécurité du public conformément à la loi. L'Ordre s'efforce d'obtenir des résultats stratégiques afin de protéger l'intérêt du public et de contribuer à un système de santé de haute qualité.

## Consultation des membres à propos de l'avenir

Le 19 septembre 2011, pour la première fois de l'histoire de l'OTLMO, le Conseil s'est entretenu par vidéoconférence avec des membres de Kingston, Thunder Bay, Toronto et Windsor. Il s'est servi de la perspective des membres sur les questions importantes pour la profession et l'autoréglementation pour élaborer ses politiques de finalité de haut niveau (priorités stratégiques) pour 2012–2015.

Les discussions ont porté sur les sujets suivants :

- les valeurs et l'engagement professionnel envers le public;
- les compétences et les comportements pour une pratique sécuritaire et efficace des TLM;
- les résultats devant être atteints par l'OTLMO;
- l'investissement dans la pratique de qualité;
- la collaboration interprofessionnelle;
- la réglementation des adjoints de laboratoire médical et des techniciens de laboratoire médical;
- la planification des ressources humaines de la santé.

## Prolongement de la réglementation dans le domaine

L'OTLMO a créé le **Groupe de travail consultatif sur la réglementation des adjoints de laboratoire médical et des techniciens de laboratoire médical**, qui a aidé à concevoir le champ d'exercice des adjoints de laboratoire médical et des techniciens de laboratoire médical ainsi que les critères d'inscription volontaire au tableau de ces derniers.

Grâce aux efforts du Groupe consultatif et du personnel de l'OTLMO, il y a eu une augmentation de 30 % du nombre d'abonnés au site Web des adjoints de laboratoire médical et des techniques de laboratoire médical ([www.cmlto-onlineservices.com/mlat](http://www.cmlto-onlineservices.com/mlat)).

À l'automne, le Conseil de l'OTLMO a approuvé en principe les critères minimums pour l'ajout des adjoints de laboratoire médical et des techniciens de laboratoire médical au tableau volontaire de l'OTLMO pour les techniciens de laboratoire médical autorisés.



*Groupe de travail consultatif sur la réglementation des adjoints de laboratoire médical et des techniciens de laboratoire médical*

## Influence de la législation

À sa réunion de septembre 2011, le **Conseil de l'OTLMO a adopté une motion visant à différer l'exigence relative à l'assurance responsabilité professionnelle personnelle (ARPP)** pour les membres en exercice jusqu'à la proclamation des modifications apportées à la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées* (LPSR). En décembre 2011, Kathy Wilkie, registraire et directrice générale, a écrit une lettre aux membres dans laquelle elle précise les enjeux et confirme que, même si l'OTLMO estime qu'il est préférable que les membres aient une ARPP, l'assurance n'est pas obligatoire à l'heure actuelle.

Le Conseil de l'OTLMO a approuvé les modifications apportées au Règlement 207/94 pris en application de la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées* (LPSR) au sujet de ce qui suit :

- la mobilité de la main-d'œuvre au Canada. Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a informé l'OTLMO qu'il devait modifier le libellé du règlement sur l'inscription pris en application de la *Loi sur les TLM* pour que l'Ordre se conforme aux dispositions sur la mobilité de la main-d'œuvre énoncées dans la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées* (LPSR). La modification du libellé n'entraînera aucun changement aux politiques et procédures actuelles d'inscription de l'Ordre.
- l'expansion du champ d'exercice de plusieurs professions. Dès que ces dispositions entreront en vigueur, les pharmaciens, les physiothérapeutes et les diététistes pourront d'ordonner certaines analyses de laboratoire et les TLM pourront effectuer les analyses ordonnées par les membres de ces professions de la santé.

## Fonctionnement équitable

L'OTLMO est assujéti à la *Loi sur l'accès équitable* de l'Ontario pris en application de la *Loi de 1991 sur les professions de la santé* (LPSR), qui porte qu'il doit avoir des méthodes et des exigences d'inscription transparentes, objectives, impartiales et équitables.

En sa qualité de surveillant de la réglementation de 40 organismes de réglementation des professions en Ontario, le Bureau du commissaire à l'équité (BCE) a examiné et évalué les processus d'inscription de l'OTLMO à l'automne 2011.

Dans son rapport, le BCE a souligné les nombreuses pratiques dignes de louanges de l'OTLMO, notamment :

- L'OTLMO a lancé le processus d'inscription en ligne en juillet 2010. L'auteur d'une demande peut maintenant avoir accès à sa demande d'inscription en ligne, partout dans le monde, en tout temps.
- Chaque année, l'OTLMO vérifie les renseignements provenant de l'inscription publiés dans son site Web pour s'assurer que les renseignements sont à jour et exacts.
- L'OTLMO offre régulièrement une présentation sur son processus d'inscription aux technologistes de laboratoire médical formés à l'étranger, de concert avec ProfessionSantéOntario.
- Dans le site Web de l'OTLMO, il a une carte de processus qui montre le temps approximatif que chaque étape du processus d'inscription relève du contrôle de l'Ordre (y compris les étapes comportant un renvoi à la Commission d'appel et de révision des professions de la santé (la Commission)).
- Le Comité d'inscription peut remettre à une personne qui en fait la demande un certificat d'inscription de membre non en exercice si celle-ci satisfait à toutes les exigences en matière d'inscription sauf celles-ci : engagement actif dans la pratique de la technologie de laboratoire médical; ou suivi d'un cours de recyclage approuvé par l'OTLMO. De cette façon, cette personne ne perd pas les frais de demande non remboursables et elle peut obtenir le certificat de membre en exercice lorsqu'elle satisfait aux exigences supplémentaires.
- Le Comité d'inscription se réunit par téléconférence pour examiner les demandes envoyées au Comité entre les réunions habituellement planifiées. La pratique aide à rationaliser le processus d'inscription et à assurer l'équité au chapitre de la période d'inscription de l'OTLMO.

## Amélioration des communications

Dans le cadre de la **campagne de sensibilisation du public « Trust Your Test »** (faites confiance à vos analyses), l'OTLMO a conçu des affiches pour aider le public à comprendre qui font leurs analyses et pourquoi il peut se fier aux résultats. Les membres et les établissements ont appuyé la campagne en montrant les affiches et en discutant du rôle de l'Ordre dans la protection de l'intérêt du public.

En avril 2011, l'OTLMO a inauguré son nouveau site Web à [www.cmlto.com](http://www.cmlto.com). Le site a une nouvelle apparence, une navigation conviviale et une fonction de recherche améliorée.

Les intervenants et les membres ont fait des commentaires et ont aidé à faire l'essai du site tout au long de sa conception. Les commentaires des utilisateurs, utilisés pour améliorer les services offerts aux visiteurs, permettront de planifier les futures améliorations du site.



## Partage du savoir et collaboration

Les membres de la haute direction de l'OTLMO ont donné la présentation « **Improving Patient Care Through Enhanced Professionalism** » (améliorer les soins aux patients grâce au professionnalisme amélioré) devant une foule de TLM internationaux lors du ThinkLab 2011, qui est la conférence annuelle de la Clinical Laboratory Management Association (CLMA), organisé à Baltimore. Les participants internationaux ont eu un aperçu de l'initiative « habiliter l'amélioration du professionnalisme » de l'OTLMO.

Au cours du Congrès national 2011 de la SCSLM tenu à Halifax, **l'OTLMO a fait une présentation sur les répercussions du programme d'assurance de la qualité (AQ) sur les TLM** afin de donner un aperçu de son programme d'AQ, de la manière dont il répond aux exigences de l'autoréglementation et de ses répercussions sur les compétences continues des membres.



*Membres fondateurs de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la pratique des professionnels de laboratoire médical.*

L'OTLMO a joué un rôle de chef de file dans la création de **l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la pratique des professionnels de laboratoire médical**, qui fait la promotion de l'excellence dans la réglementation des TLM du pays. Les membres des organismes fondateurs représentent près de 86 % de tous les TLM travaillant en technologie de laboratoire médical du Canada. Les membres de l'Alliance ont ratifié un protocole d'entente sur la mobilité de la main-d'œuvre qui vise à s'assurer que tous les TLM réglementés de niveau premier échelon aient les mêmes compétences, quelle que soit leur province initiale d'inscription ou de

formation, et ce, pour assurer la protection adéquate du public.

Après avoir consulté des membres et des experts cliniques, **l'OTLMO a fait part des perspectives propres à la profession** à l'équipe de projet de collaboration interprofessionnelle bénévole des Ordres de réglementation des professionnels de la santé de l'Ontario (ORPSO). L'équipe a conçu des outils « prêts-à-l'emploi » sur les lignes directrices sur la collaboration interprofessionnelle et le processus décisionnel. Toutes les équipes de soins de tous les établissements peuvent utiliser la trousse pour préciser les attentes relatives à la pratique partagée et pour établir les rôles, les responsabilités et les services optimisés afin de répondre aux besoins des patients conformément aux attentes découlant des pratiques législatives et réglementaires.

En 2011, **l'OTLMO a élaboré des directives médicales et des modèles de délégation uniformisés** et les a mis en œuvre à deux sites pilotes. Si nous collaborons, nous pourrions continuer d'améliorer les résultats.

Cette année, **le personnel de l'OTLMO a répondu à de nombreuses demandes de consultation** faites par d'autres ordres de réglementation des professions de la santé, d'associations professionnelles et d'établissements d'enseignement aux échelons locaux, provinciaux et fédéraux.

L'OTLMO a participé activement à divers comités et groupes de travail externes, notamment :  
[Traduction]

- le comité consultatif du Fonds pour le perfectionnement des professionnels paramédicaux;
- l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la pratique des professionnels de laboratoire médical;
- le comité de la base de données sur les ressources humaines en santé - technologistes de laboratoire médical, de l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS),
- le comité de l'agrément de l'Association médicale canadienne;
- la Société canadienne de science de laboratoire médical (SCSML) :
  - le conseil national de certification et le conseil national de réglementation;
  - le comité consultatif de projets pour évaluer l'intégration des professionnels de la santé de l'Ontario formés à l'étranger;
- l'Ordre de réglementation des professions de la santé de l'Ontario (ORPSO) :
  - le conseil d'administration et le Bureau;
  - le groupe de travail sur l'accessibilité des Ontariens handicapés;
  - le groupe de travail sur la collaboration interprofessionnelle;
- le comité consultatif du programme de transition en technologie de laboratoire médical du Collège Mohawk d'arts appliqués et de technologie;
- le conseil consultatif, Quality Management Program-Laboratory Services (QMP-LS).

## Publications de l'OTLMO

Les lignes directrices donnent aux TLM des conseils sur la pratique professionnelle. **En 2011, deux lignes directrices ont été examinées et mises à jour**, à savoir *Retraining Guidelines for Medical Laboratory Technologists*, et *Guidelines for the Clinical Supervision of Students of Medical Laboratory Science Programs*.

L'OTLMO a publié son deuxième rapport annuel d'examen des ressources humaines sur la santé (2010) pour les technologistes de laboratoire médical [traduction], qui fait la lumière sur les besoins de planification des ressources humaines en santé. En vertu de la loi, ces renseignements sur la démographie et la pratique sont recueillis lors de l'inscription initiale et du renouvellement annuel. Les domaines comme la pratique des TLM, le lieu de travail et le statut professionnel, ainsi que la prestation d'une formation aux TLM sont examinés afin de contribuer à la planification des futures ressources humaines en santé. Des tendances se dégagent de l'analyse des données recueillies sur deux années.

# Rapports des comités

---

## Bureau

Le Bureau a pour mandat de diriger les affaires urgentes entre les réunions du Conseil afin de s'assurer que les objectifs de l'Ordre sont atteints et de contribuer à développer l'excellence de la gouvernance par le Conseil.

En 2011, le Bureau a tenu deux réunions et deux téléconférences.

En 2011, le Bureau a fait ce qui suit :

- examiné et approuvé le rapport du vérificateur de 2010;
- préparé les ordres du jour des réunions du Conseil avec les présidents de comités;
- formulé des recommandations au Conseil sur la composition des comités statutaires pour 2012;
- examiné le budget de 2012.

## Comité de discipline

Le Comité de discipline examine les allégations de faute professionnelle ou d'incompétence qui doivent faire l'objet d'une audience.

Le mandat réglementaire du Comité de discipline autorise des sous-comités du Comité à tenir une audience afin d'examiner les allégations et de déterminer les sanctions à imposer. Ces sous-comités doivent également émettre une décision écrite et les motifs pour chaque cause qu'ils entendent.

Aucun renvoi n'a été fait au Comité de discipline en 2011 et, par conséquent, aucune audience n'a eu lieu.

## Comité d'aptitude professionnelle

Le Comité d'aptitude professionnelle tient des audiences afin de déterminer si un membre est frappé d'incapacité physique ou mentale.

Le mandat réglementaire du Comité d'aptitude professionnelle autorise les sous-comités du Comité à tenir des audiences en vue de déterminer si un membre est frappé d'incapacité et de décider de l'ordonnance appropriée à imposer. Les sous-comités émettent une décision et les motifs de toutes les causes qu'ils entendent.

Aucun renvoi n'a été fait au Comité d'aptitude professionnelle en 2011 et, par conséquent, aucune audience n'a eu lieu.

## Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports

Le Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports (CEPR) s'occupe de toutes les plaintes et examine tous les rapports d'enquêtes portant sur la conduite des membres.

En 2011, le Comité a tenu une séance d'orientation, il a examiné trois plaintes et conclu trois autres plaintes sans prendre d'autres mesures. En outre, il a conclu sans prendre d'autres mesures trois autres affaires dont l'enquête avait déjà été autorisée. Une affaire est toujours sous examen par un sous-comité d'enquête et, à la demande de la registraire, le Comité a approuvé la nomination d'un enquêteur pour examiner cinq affaires.

## Comité des relations avec les patients

Le Comité des relations avec les patients assure la planification, la mise en œuvre et la surveillance du programme de relations avec les patients de l'OTLMO, tel que l'exige la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*. Par ces activités, le Comité vise à encourager tous les membres à établir des relations efficaces avec les patients.

Le programme de relations avec les patients comprend des mesures visant à prévenir les mauvais traitements d'ordre sexuel envers les patients, ou à composer avec ceux-ci, des exigences en matière de formation pour les membres ainsi que des lignes directrices sur la conduite des membres auprès des patients, sur la formation du personnel de l'OTLMO et sur la prestation d'information au public. De plus, le Comité administre le programme de financement de la thérapie et des consultations, créé par l'Ordre, et qui est destiné aux personnes qui, lorsqu'elles étaient patientes, ont fait l'objet de mauvais traitements d'ordre sexuel de la part de membres. En 2011, il n'y a eu aucune demande de financement.

En 2011, le Comité a fait ce qui suit :

- mené des recherches sur d'autres critères d'admissibilité pour le programme de financement de la thérapie et des consultations ainsi que l'enseignement de la prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel dans le cadre des programmes de formation accrédités;
- élaboré le contenu d'un projet de module pour « la prévention des mauvais traitements » (« Abuse Prevention ») pour le programme d'apprentissage pour la pratique professionnelle de l'OTLMO;
- révisé et, au besoin, réviser les documents portant sur le plan de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel de l'OTLMO.

## Comité d'assurance de la qualité

Le Comité d'assurance de la qualité a pour mandat d'assurer la qualité de la pratique professionnelle en élaborant et en maintenant des programmes et des normes visant à promouvoir les compétences continues chez les membres.

Durant l'année, le Comité s'est réuni à quatre reprises. En 2011, le Comité a fait ce qui suit :

- terminé l'évaluation de l'examen de la pratique pour 534 des 550 membres en exercice choisis au hasard; préparé un rapport des résultats et l'examen volontaire des modules d'apprentissage sur la pratique professionnelle;
- terminé la vérification des portfolios professionnels de 484 des 500 membres choisis au hasard, et rendre compte de l'élaboration de politiques de soutien pour le cadre d'un programme d'évaluation des compétences;
- remis un guide sur la pratique professionnelle à 256 nouveaux membres et à 22 membres dont le statut est passé à membre en exercice;
- examiné et révisé les lignes directrices sur la délégation pour les TLM;
- examiné 16 documents sur les normes du Clinical Laboratory Standards Institute (CLSI) et formulé des commentaires sur ceux-ci.

## Comité d'inscription

Le Comité d'inscription établit et maintient les normes d'inscription auprès de l'OTLMO. Il formule également des recommandations et modifie les normes d'accès à la pratique en réaction aux changements survenus dans le domaine de la technologie de laboratoire médical.

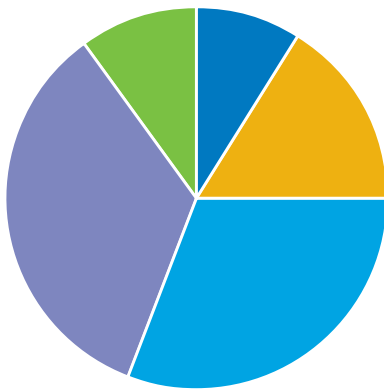
En 2011, 284 nouvelles demandes d'inscription ont été reçues et approuvées.

Au cours de l'année, le Comité a tenu quatre réunions, ainsi qu'une séance d'orientation complète.

Historique d'inscription à l'OTLMO	2011	2010	2009	2008	2007
TLM inscrits	7 726	7 724	7 702	7 750	7 657
En exercice	7 272	7 247	7 215	7 225	7 128
Non en exercice	454	477	487	525	529
Nouvelles demandes	284	299	266	279	302

## Répartition de l'âge des membres de l'OTLMO

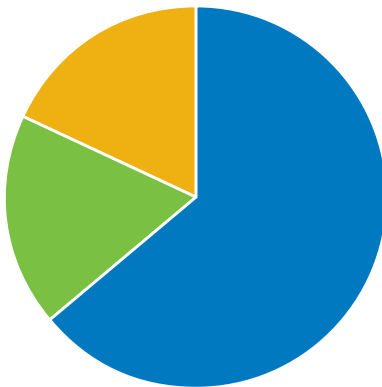
---



■ 21-30	9 %
■ 31-40	16 %
■ 41-50	31 %
■ 51-60	34 %
■ 61+	10 %

## Situation professionnelle des TLM en exercice

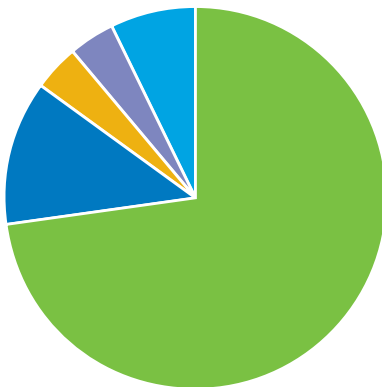
---



■ Temps plein	64 %
■ Temps partiel	18 %
■ Autre	18 %

## Établissements de travail des TLM en exercice

---



■ Hôpital	73 %
■ Laboratoire communautaire	12 %
■ Laboratoire public	4 %
■ Autre*	4 %
■ Non précisés**	7 %

\*p. ex. éducation, centre de prélèvement, entreprise commerciale, recherche, laboratoire d'infertilité, soins à court terme, soins psychiatriques.

\*\*p. ex. travail à l'extérieur de l'Ontario ou du Canada, sans travail, travailleur autonome, congés de maternité/paternité.

# Données financières 2011

## Rapport du vérificateur indépendant

AU CONSEIL DE L'ORDRE DES TECHNOLOGISTES DE LABORATOIRE MÉDICAL DE L'ONTARIO

Les états financiers condensés ci-joints de l'Ordre des technologistes de laboratoire médical de l'Ontario, qui comprend le bilan condensé au 31 décembre 2011, et le résumé de l'état des résultats d'exploitation pour l'exercice terminé à cette date, proviennent des états financiers vérifiés de l'Ordre des technologistes de laboratoire médical de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011. Nous exprimons un avis de vérification non modifié sur ces états financiers dans notre rapport daté du 14 avril 2012.

Les états financiers condensés ne renferment pas toutes les informations qu'exigent les principes comptables généralement reconnus du Canada. La lecture des états financiers condensés n'est donc pas un substitut pour la lecture des états financiers vérifiés de l'Ordre.

### **Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation d'un sommaire des états financiers vérifiés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

### **Responsabilités du vérificateur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers condensés selon nos procédures, qui ont été réalisées conformément à la Norme canadienne d'audit (NCA) 810, « Mission visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés ».

### **Avis**

À notre avis, les états financiers condensés provenant des états financiers vérifiés de l'Ordre des technologistes de laboratoire médical de l'Ontario, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011, présentent un résumé fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.



COMPTABLES AGRÉÉS

Experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 10 avril 2012

# Bilan condensé

Au 31 décembre 2011

	2011	2010
<b>ACTIF</b>		
Actifs à court terme		
Encaisse	1 282 692 \$	2 538 213 \$
Investissements	3 151 468	1 519 567
Frais payés d'avance et comptes débiteurs	78 691	70 440
	<b>4 512 851</b>	4 128 220
Propriétés et équipement	93 544	119 720
	<b>4 606 395</b>	4 247 940
<b>PASSIF</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	392 839	434 750
Droits comptabilisés d'avance	2 167 395	2 191 525
	<b>2 560 234</b>	2 626 275
Avantage incitatif différé	93 187	123 668
	<b>2 653 421</b>	2 749 943
<b>ACTIF NET</b>		
Investissement dans les immobilisations et l'équipement	93 544	119 720
Fonds d'exploitation	949 430	568 277
Fonds pour les soins aux victimes d'abus	60 000	60 000
Fonds pour les frais juridiques	100 000	100 000
Fonds pour éventualités	650 000	550 000
Fonds pour les défis stratégiques	100 000	100 000
	<b>1 952 974</b>	1 497 997
	<b>4 606 395</b>	4 247 940

# Résumé de l'état des résultats d'exploitation

Exercice terminé le 31 décembre 2011

	2011	2010
<b>Produits</b>		
Droits d'adhésion	<b>2 593 196</b>	2 058 366
Revenus de placement	<b>55 290</b>	41 711
Autres revenus	<b>12 432</b>	14 753
	<b>2 660 918</b>	2 114 830
<b>Charges</b>		
Services généraux	<b>1 654 372</b>	1 714 256
Conseil et comité	<b>204 762</b>	189 368
Inscription et services aux membres	<b>106 765</b>	96 544
Bureau	<b>72 618</b>	74 758
Conduite professionnelle	<b>64 400</b>	63 087
Pratique de qualité	<b>38 844</b>	47 985
Dépréciation	<b>29 155</b>	38 410
Stratégie	<b>35 025</b>	25 061
	<b>2 205 941</b>	<b>2 249 469</b>
Excédent (déficit) des produits sur les charges de l'exercice	<b>454 977 \$</b>	<b>(134 639) \$</b>

Les états financiers complets sont disponibles sur demande auprès du bureau de la registraire et directrice générale.

